

Propriétaires occupants,
bailleurs, investisseurs
ou copropriétaires...



OPÉRATION RÉNOVATION

DES Façades

BÉNÉFIEZ D'UNE SUBVENTION DE 50 % DU MONTANT DES TRAVAUX HT*

Les façades font la richesse et l'identité spécifique d'un cœur de ville. Ainsi, leur ravalement contribue à l'embellissement et à l'attractivité de la ville.

POUR QUI ?

► L'opération façades est à destination des propriétaires privés qui souhaitent rénover leurs façades d'immeubles ou de maisons, situés dans un périmètre restreint du centre-ville.

POUR QUELS TRAVAUX ?

- Travaux de rénovation des façades du rez-de-chaussée au dépassé de toit
- Nettoyage, peinture des balcons et des menuiseries, volets...



Ces interventions seront définies avant la réalisation des travaux, et soumises à une déclaration préalable auprès du service urbanisme de la Ville, intégrant l'avis des services de l'Architecte des Bâtiments de France.

Afin de sensibiliser et d'inciter les propriétaires immobiliers à entretenir et valoriser leur patrimoine, une politique d'aide financière à la rénovation de façades a été développée par la Ville de Voiron et la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

Le périmètre concerné

COMMENT ÉLABORER SON PROJET ?

La Ville et la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais ont mandaté le cabinet Urbanis pour assurer gratuitement auprès des propriétaires un conseil architectural et technique.

L'attribution de l'aide est soumise au respect des préconisations techniques qui seront fournies au propriétaire.



LÉGENDE

- Périmètre de Voiron Rénov'
- Immeubles éligibles au dispositif d'incitation à la réfection des façades

*Les aides octroyées par la Communauté du Pays Voironnais et la ville de Voiron sont soumises à des critères.

PERMANENCES
URBANIS SUR
RENDEZ-VOUS
LES MERCREDIS
DE 10 H À 12 H 30
AU 11, RUE GRANDE

CONTACT **Urbanis**
voironrenov@urbanis.fr ↗
04 79 33 21 26

